

CONDITIONS GENERALES DE LA LICENCE DU JEU *RECILIENCE*

1. Préambule

Les présentes conditions générales de la Licence (ci-après les « CGLicence ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MEDUSA-Avenirs Souhaitables, Association Loi 1901, inscrite au Registre National des Associations sous le numéro W9M1011658, dont le siège social se trouve au 2eme Étage Bureaux de l'ADEME, 16, rue du Baobab, Place D'armes, 97232 Lamentin (ci-après le « Concédant »), titulaire des droits d'auteur sur le jeu de rôle intitulé « RéCilience » (ci-après le « Jeu »), concède des droits d'utilisation :

- Dans un cadre non commercial, sur la base du modèle gratuit de la licence Creative Commons BY-NC-ND ;
- Dans un cadre commercial, sur la base d'une licence payante avec redevance.

Toute utilisation du Jeu implique l'acceptation sans réserve des présentes CGLicence.

2. Définitions

« **Jeu** » : désigne l'ensemble constitué par les règles, le livret d'animation, les supports, cartes, fiches, visuels, textes sur supports numériques ou imprimés et plus généralement tous contenus du jeu RéCilience, protégés par le droit d'auteur, mis à disposition par le Concédant.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale qui utilise le Jeu, à titre non commercial ou commercial.

« **Utilisation non commerciale** » : désigne toute utilisation sans but lucratif direct ou indirect, sans facturation de participation, sans intégration du Jeu dans une offre de service payante, sans communication associée à une activité lucrative et telle que défini à l'article 4 des présentes.

« **Utilisation commerciale** » : désigne toute utilisation du Jeu donnant lieu à une facturation, une rémunération, une marge ou un avantage économique direct ou indirect (vente de prestations d'animation, inclusion dans une offre de formation, de conseil, d'événement payant, etc.) et telle que défini à l'article 5 des présentes.

« **Chiffre d'affaires brut** » : désigne l'ensemble des sommes, hors taxes, encaissées par l'Utilisateur au titre de l'exploitation du Jeu (billetterie, facturation de prestations, subventions affectées à la prestation, etc.), sans déduction des charges.

3. Droits d'auteur

Le Concédant est titulaire des droits patrimoniaux et moraux sur le Jeu. Aucune disposition des présentes CGLicence ne saurait être interprétée comme une cession de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur au-delà des droits d'usage expressément prévus.

4. Licence gratuite - Utilisation non commerciale

4.1 Sous réserve du respect intégral des présentes CGLicence, le Concédant concède à tout Utilisateur une licence gratuite, non exclusive et non transférable, pour utiliser le Jeu dans un cadre strictement non commercial. Cette licence permet notamment d'organiser des sessions du Jeu, par un animateur bénévole ; dans le cadre d'un événement gratuit, ouvert au public ou privé ; sans aucune rémunération, ni pour l'organisateur, ni pour l'animateur ; sans communication associée à une activité lucrative (pas d'utilisation comme outil de promotion d'un service payant, d'une marque ou d'un produit).

4.2 Dans ce cadre non commercial, l'Utilisateur est autorisé à : reproduire le Jeu pour les seuls besoins de l'animation (impression des supports, diffusion interne aux participants) ; représenter le Jeu lors des sessions (animation en présentiel ou à distance) ; créer des scénarios d'animation ou des variantes de mise en scène, à condition de ne pas modifier les règles du Jeu ; de respecter les consignes et les CGLicence ; de ne pas diffuser ces scénarios comme œuvres dérivées distinctes du Jeu sans accord préalable écrit du Concédant.

4.3 L'Utilisateur s'interdit expressément, sauf accord préalable écrit préalable du Concédant : toute utilisation commerciale du Jeu ; toute réédition, traduction, adaptation, modification des contenus du Jeu ; toute création de contenus dérivés (modules, variantes du Jeu, nouveaux supports, versions numériques, etc.) destinés à être diffusés même gratuitement.

- 4.4 Dans toute utilisation autorisée du Jeu, l'Utilisateur s'engage à mentionner clairement le nom du Jeu et la mention suivante : [RéCilience © 2025 – Guillaume Turati – Medusa : Avenirs Souhaitables - Tous droits réservés] ainsi que le lien vers le site officiel du Jeu : <https://www.recilience.fr/>

5. Licence payante – Utilisation commerciale

- 5.1 Toute utilisation du Jeu à des fins commerciales est soumise à :
- La validation de la demande de licence qui sera adressée par courriel à l'adresse suivante : medusa@lilo.org avec la mention [Usage commercial] dans l'objet.
 - La signature des présentes CGLicence et des conditions particulières figurant au devis.
- 5.2 Sous réserve du paiement de la redevance, du respect des CGLicence et de la validation des utilisations par le Concédant, celui-ci concède à l'Utilisateur une licence non exclusive lui permettant d'utiliser le Jeu dans le cadre des usages autorisés tels qu'ils figurent dans le devis et notamment dans le cadre de prestations payantes (formations, séminaires, ateliers, événements d'entreprise, missions de conseil, etc.) ; d'inclure le Jeu dans ses offres commerciales (catalogue de formation, etc.) ; de communiquer sur l'utilisation du Jeu dans ses services, sous réserve d'indiquer la mention suivante RéCilience © 2025 – Guillaume Turati – Le Concédant - Tous droits réservés. Sauf stipulation écrite, la licence est accordée pour une durée limitée, une zone géographique déterminée et est individuelle sans aucun droit de sous-licence à des tiers.
- 5.3 En contrepartie de la licence commerciale, l'Utilisateur s'engage à verser au Concédant une redevance *globale et forfaitaire annuel qui sera négocié de bonne foi / ou / correspondant à 10% du chiffre d'affaires brut hors taxes généré par les prestations ou produits intégrant le Jeu, ainsi qu'une redevance minimale annuelle garantie négociée entre les parties. La redevance minimale annuelle restera acquise au Concédant pour chaque année de redevance commencée, indépendamment du montant de la redevance proportionnelle calculée au titre de la même année.* L'année de redevance est la période du 1^{ER} janvier au 31 décembre. Les modalités pratiques (périodicités de déclaration, minimum de facturation, pénalités de retard, justificatifs à fournir) sont précisées dans le devis.
- 5.4 Le Concédant pourra, une fois par an, faire procéder, à ses frais, à un audit des comptes de l'Utilisateur relatifs à l'exploitation du Jeu, par un expert-comptable soumis à une obligation de confidentialité, afin de vérifier l'exactitude des déclarations de Chiffre d'Affaires brut et des redevances versées. Si l'audit met en évidence une inexactitude des déclarations de chiffre d'affaires ou de redevances supérieure à 5 % en défaveur du Concédant sur la période contrôlée, l'intégralité des frais et honoraires liés à cet audit sera supportée par l'Utilisateur.
- 5.5 Toute réédition, traduction, adaptation, création de module ou de contenu dérivé du Jeu nécessite une autorisation préalable écrite du Concédant et fera l'objet d'un devis précisant les droits concédés sur le contenu dérivé, et les conditions financières qui y sont attachées.

6. Acceptation des CGLicence

- 6.1 Pour l'utilisation non commerciale, l'acceptation des CGLicence résulte de la consultation et du téléchargement des supports sur le site <https://www.recilience.fr/> et/ou de l'utilisation effective du Jeu, qui vaut acceptation des présentes CGLicence.
- 6.2 Pour l'utilisation commerciale, l'acceptation résulte de la signature du devis et des CGLicence.

7. Durée

- 7.1 La licence non commerciale est accordée pour toute la durée de protection du Jeu par le droit d'auteur, sauf résiliation en cas de violation des CGLicence.
- 7.2 La licence commerciale est accordée pour la durée définie dans le devis.

8. Résiliation

- 8.1 En cas de manquement, même partiel, de l'Utilisateur à l'une quelconque des stipulations des présentes CGLicence, le Concédant pourra, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de dix (10)

jours à compter de sa réception, résilier de plein droit la licence, si bon lui semble, par simple notification écrite adressée à l'Utilisateur. La résiliation interviendra sans préjudice de toute action que le Concédant pourrait engager et de toute demande de dommages-intérêts complémentaires destinée à réparer intégralement le préjudice subi.

- 8.2** Le Concédant pourra également résilier la licence, à tout moment, sans avoir à justifier d'un manquement de l'Utilisateur, sous réserve de respecter un préavis de 30 jours. La résiliation est notifiée par tout moyen approprié. Cette résiliation n'ouvre droit, au profit de l'Utilisateur, à aucune indemnité, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables et du remboursement, le cas échéant, des prestations payées d'avance non encore exécutées pour la licence commerciale.

9. Réserves de droit

Tous droits qui ne sont pas expressément concédés à l'Utilisateur sont réservés par le Concédant et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, l'édition, la diffusion et la commercialisation du Jeu, la création de versions numériques, applications, plateformes en ligne, la concession de licences à des tiers.

10. Evolution des CGLicence

Le Concédant peut modifier et mettre à jour les présentes CGLicence à tout moment, notamment pour tenir compte des évolutions légales, réglementaires, techniques ou des fonctionnalités du Jeu. Toute nouvelle version des CGLicence est publiée sur le site <https://www.recilience.fr/>.

Pour la licence non commerciale, la poursuite de l'utilisation du Jeu après cette publication vaut acceptation des CGLicence modifiées.

Pour la licence commerciale, les modifications substantielles des CGLicence sont soumises à l'acceptation de l'Utilisateur par tous moyens écrits. En cas de refus d'acceptation des nouvelles CGLicence, la licence commerciale pourra être résiliée dans les conditions des présentes.

11. Loi applicable – Juridiction compétente

Les présentes CGLicence sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux matériellement compétents du ressort du siège social du Concédant, sous réserve des règles impératives de compétence éventuellement applicables.